

UFF COURT TERME **DYNAMIQUE**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 mars 2020

Myria Asset Management
GROUPE Uff

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion ...	4
Autres informations	12
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « CAPITALE PRUDENCE »	13
Rapport certifié du commissaire aux comptes	18

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes relative sur les comptes annuels au 31 mars 2020**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Olivier GALIENNE

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :

- part C : FR0007439260
- part RP : FR0013307964
- part RE : FR0013307972

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif dans la part U de l'OPCVM maître Capital Prudence. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire « *d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à EONIA capitalisé + 2%, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés* ».

La performance du FCP pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion propres.

Le fonds maître est géré par la société de gestion ROCHE-BRUNE Asset Management avec délégation de gestion auprès de MYRIA Asset Management.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du fonds est identique à celui du fonds maître, à savoir :

La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence EONIA capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est l'Eonia capitalisé quotidiennement. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est un indice calculé par la Banque Centrale Européenne et représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro. Cet indice est administré par European Money Markets Institute (EMMI) et est disponible sur le site : www.emmi-benchmarks.eu.

A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP maître Capital Prudence est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP sera investi en totalité dans la part U de l'OPCVM maître Capital Prudence ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT du FCP Capital Prudence

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.

Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.

Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.

Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.

Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).

L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.

L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.

Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille diversifié. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.

Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :

- une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.*
- des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion.*

L'allocation globale du portefeuille est la suivante :

- poche « actions » : l'exposition du FCP aux actions est limitée à 20% maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5% de l'encours net du fonds.
- poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds. Les obligations éligibles sont principalement les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB - » (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. De manière accessoire (moins de 10% de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. À ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité,...).

La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Pour les investissements sous forme d'OPC actions, le FCP privilégiera des fonds gérés par la société de gestion Roche-Brune SAS qui s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire et dénommée M.U.S.T. (Measurement Under Standardized Tools). La partie Actions du FCP bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie (« bottom-up ») de sélection d'actions (stock picking pur) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation régulière du capital. Les actions sont sélectionnées sans contrainte géographique ni sectorielle.

L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0% de l'actif net et maximum 20% de l'actif net.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « CAPITAL PRUDENCE ». Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

➤ **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Exemples :

- pour une sensibilité de -1, une hausse des taux de 1% se traduirait par une hausse de 1% du portefeuille ;
- pour une sensibilité de 4, une hausse des taux de 1% se traduirait par une baisse de 4% du portefeuille.

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les investissements en actions concernent les actions de grandes et moyennes capitalisations. Les investissements en actions de petites capitalisations sont limités à 5% de l'actif net du FCP.

➤ **Risque de crédit**

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme**

L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque de perte en capital**

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

➤ **Risque propre au modèle**

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la construction du portefeuille ainsi que la sélection et la pondération des actifs sont réalisées d'après le modèle M.U.S.T® développé par ROCHE-BRUNE. Il est possible que l'utilisation de ce modèle ne permette pas de sélectionner les actifs les plus performants.

Risques accessoires

➤ **Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations**

Il s'agit d'un risque de faible liquidité des titres émis par les « petites capitalisations » c'est à dire celui de ne pas pouvoir vendre ou acheter des actions instantanément sur le marché ou que la vente se réalise à un prix inférieur au prix souhaité. Par ailleurs, le gérant peut être parfois confronté à une information parfois insuffisante sur ce type de valeurs (peu d'analyses financières concernant les sociétés caractérisées par une faible capitalisation).

➤ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du prix des actions sous-jacentes, l'évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCP. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (« High Yield »)**
Le Fonds pourra être amené à investir dans des titres de créances spéculatifs, (ou « High Yield ») qui ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.
- **Risque de change**
Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation - hors euro - des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change modéré, le niveau d'exposition du portefeuille du FCP en titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre 5 % de l'actif net du FCP. Le gérant s'autorise, d'une façon discrétionnaire, à initier des opérations de couverture de change pour protéger le portefeuille d'un impact change.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « Capital Prudence »

- **Les actifs de l'OPCVM maître Capital Prudence.**
Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :
 - Actions
Néant en direct.
 - Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire
Néant en direct.
 - Parts et/ou actions d'OPC (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP)
Le fonds pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM et dans la limite de 30% en, FIA de droit européen répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code Monétaire et financiers.
L'exposition du portefeuille aux principaux risques de marchés induite par les investissements en titres d'OPC résulte de la souscription :
 - d'OPC principalement exposés en actions dans la limite de 20 % de son actif net en privilégiant des fonds gérés par la société ROCHE-BRUNE SAS ou encore en ETF actions (trackers). Les OPC éligibles sont investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion, taille de capitalisation dont les petites capitalisations ou secteurs. L'exposition aux entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5 % de l'encours net du fonds. Le FCP ne pourra pas être exposé aux actions issues des marchés émergents.
 - d'OPC principalement exposés en taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite de 100 % de son actif net. Les titres de créances et instruments du marché monétaire éligibles sont sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures et toutes zones géographiques. L'exposition « taux » sera réalisée exclusivement via des parts ou actions d'OPC ou des produits dérivés simples. Les titres éligibles sont, lors de leur acquisition, les titres qui ont une notation minimale « BBB- » ou notation jugée équivalente par la société de gestion. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4.
 - d'OPC à allocation variable (y compris de type absolute return) jusqu'à 100 % de son actif net. Ces OPC pourront notamment mettre en œuvre des stratégies de gestion alternative ou de performance absolue.
 - Le fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif net dans un même OPC.

- Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par Roche-Brune Asset Management ou par MYRIA AM (délégataire de gestion financière) ou des sociétés qui lui sont liées.

➤ **Les instruments dérivés**

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées) ainsi que, uniquement pour la couverture de son risque de change, sur des marchés de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change et crédit) ou de s'exposer à des risques (actions, taux et crédit,...)

Nature des marchés d'intervention

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marché de gré à gré (couverture du risque de change exclusivement)

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de d'exposition et de couverture du portefeuille

- Risque actions
- Risque taux
- Risque de change uniquement en couverture

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés

- Options listées et futures listés : sur actions, indices financiers, devises, taux
- Change à terme (couverture uniquement)

Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Le fonds pourra avoir recours à des instruments financiers à terme afin de réduire ou augmenter son exposition aux risques et investissements sous-jacents.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

➤ **Les dépôts**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas de dépôts.

➤ **Les emprunts d'espèces**

L'OPCVM pourra effectuer temporairement des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif net, les opérations de prêt d'espèces étant par ailleurs prohibées.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

➤ **Contrats constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou les cessions temporaires de titres, le Fonds peut recevoir des garanties (appelées collatéral) ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie et de se prémunir d'un défaut des contreparties avec lesquelles ces opérations sont nouées.

Les garanties financières reçues sont constituées d'espèces ou de titres financiers. Le collatéral reçu dans le but de réduire le risque de contrepartie doit répondre entre autres aux critères de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs ainsi que de corrélation et de diversification. Ainsi, toute garantie financière reçue respecte les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;*
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;*
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;*
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion ;*
- Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM /FIA monétaires ou monétaires court terme), soit investies en OPCVM/FIA monétaires ou monétaires court terme, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit ;*
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;*
- Diversification : l'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20 % de l'actif net ;*
- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;*
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

Néant.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2019.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances

individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2019, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2019 : 12, dont 6 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2019 : 745 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 502 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 243 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 668 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 77 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 6 bénéficiaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds étant nourricier de l'OPCVM « Capital Prudence (part U) », les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0,50% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de :

- 0,55% pour les parts C, RP et RE

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« CAPITALE PRUDENCE »

LE RAPPORT DU FONDS COURT TERME DYNAMIQUE M. **AVRIL 2019 - MARS 2020**

AVRIL 2019

En avril, les marchés ont prolongé leur rebond entamé au début de l'année, ce qui permet aux marchés européens d'afficher des niveaux comparables à ceux qui prévalaient avant la dégringolade du dernier trimestre de 2018. De leur côté, les marchés américains volent de records en records et l'incertitude relative sur l'issue des négociations sino-américaines ne semblent pas entamer l'optimisme des opérateurs. Il est vrai que jusqu'à présent, les résultats des entreprises américaines pour le premier trimestre 2019 ont été excellents au global, et les principales valeurs technologiques ont continué de croître, hormis Alphabet, maison mère de Google qui a fortement déçu. En Europe, une fois n'est pas coutume, ce sont les valeurs bancaires et financières qui ont largement contribué à la hausse, tout comme les secteurs de la technologie et de l'automobile. A l'autre bout du spectre, les secteurs de la santé et de l'immobilier ont freiné la progression de l'indice. Sur le front obligataire, la courbe des taux américains, qui était passée en territoire négatif à la fin du mois de mars, s'est pentifiée à nouveau, ce qui est de bon augure pour l'activité économique future, et tandis que les derniers chiffres macro-économiques sont très robustes.

MAI 2019

Après un quadrimestre de hausse ininterrompue, le mois de Mai est venu siffler la fin de la partie. Alors que l'ensemble des opérateurs s'attendaient à ce que les Président chinois et américain convoquent un sommet pour signer un accord mettant fin à plus d'une année de guerre commerciale, un tweet de Donald Trump a douché toutes ces espérances. En effet, les deux partenaires ont pour le moment affiché leurs différences, M. Trump jouant sur le patriotisme et remontant les droits de douane sur plus de 200 milliards de dollars de biens en provenance de Chine, tandis que M. Xi se drapait dans un orgueil de circonstance. Prenant acte de ce désaccord, la Réserve fédérale américaine a été contrainte d'en rajouter dans le discours accommodant, stipulant qu'elle n'hésiterait pas à utiliser l'arme de politique monétaire au cas où les choses s'envenimaient. Ainsi, la courbe des taux d'intérêt aux Etats-Unis s'est à nouveau inversée, ce qui pourrait devenir, si cet état perdurait, un signe avant-coureur de récession. En conséquence, si les marchés actions américains ont affiché des baisses mensuelles record, les emprunts d'états en revanche se sont massivement renchérissés, la partie longue de la courbe affichant une performance mensuelle supérieure à 4.5%. En Europe, les élections européennes n'ont eu aucune retombée sur l'humeur des marchés financiers, et l'incapacité des Britanniques à sortir de l'Union européenne a déprimé un peu plus la livre sterling par rapport à l'euro.

JUIN 2019

Le mois de Juin a permis aux principaux indices actions mondiaux de repartir de l'avant et d'effacer souvent l'intégralité de la baisse enregistrée au mois de mai 2019. Alors que les opérateurs avaient été surpris par l'intransigeance américaine au sujet du commerce, et redoutaient un effondrement de la croissance mondiale, les banquiers centraux sont entrés dans la danse et ont œuvré à rassurer les marchés. Tout d'abord, la BCE, par la voix de son Président pour encore quelques mois Mario Draghi, a joué son air préféré, dans la lignée du fameux «Whatever it takes», et a martelé que les taux pouvaient encore baisser dans la zone euro pour soutenir l'activité. Là-dessus, la FED, par la voix de Jerome Powell, a expliqué que le prochain mouvement serait sans doute une baisse du taux directeur américain, ce qui a en partie confirmé les attentes très agressives des investisseurs, qui parient désormais sur trois baisses de taux cette année. En résumé, les marchés actions ont très vite retrouvé des couleurs, au fur et à mesure que les taux d'intérêt, notamment en Europe et au Japon, s'abaissent.

dans les territoires négatifs, permettant à la France d'emprunter sur dix ans à un taux négatif pour la première fois de son histoire. Ainsi, le premier semestre s'achève sur des performances records, avec des hausses de près de 20% sur les actions européennes et américaines, mais également sur des performances stellaires des obligations d'Etats, dont la progression dépasse parfois celles du crédit catégorie investissement.

JUILLET 2019

Au cours du mois, les banquiers centraux ont plutôt décidé de se rallier à l'avis des marchés financiers et d'adopter un discours visant à combattre les conséquences du ralentissement économique en cours, dû pour partie à la guerre commerciale qui fait rage entre les Etats-Unis et la Chine, mais aussi au Brexit. La Banque centrale européenne a ainsi continué sa rhétorique accommodante et M. Draghi a annoncé qu'elle agirait probablement en septembre. Le Président de l'institution de Francfort a évoqué une possible baisse du taux de facilités de dépôts, un mécanisme de compensation des banques et possiblement si nécessaire, un nouveau programme d'assouplissement quantitatif, ou d'achat de titres. De son côté, la Réserve fédérale américaine, actant que les anticipations d'inflation sont au plus bas aux USA et très éloignées de sa cible, s'est résolue à baisser son taux directeur d'un quart de point pour la première fois depuis onze ans. Du côté de la Chine, le gouvernement, prenant acte du ralentissement économique provoqué par la politique protectionniste de M. Trump a mis en place un nouveau plan de relance économique et Le premier ministre a communiqué de nouvelles hypothèses de croissance pour son pays situées entre 6% et 6.2%, ce dernier chiffre étant celui de la croissance au deuxième trimestre de l'année 2019. Compte tenu de l'ensemble des mesures de soutien annoncées sur le mois, les marchés actions n'ont que faiblement progressé, pause salutaire après une hausse de près de 20% sur le premier semestre. En revanche, sur le front obligataire, les performances des emprunts d'états européens et américains ont été très fortes, et côté devises, l'euro a une nouvelle fois souffert par rapport à la devise américaine.

AOÛT 2019

Malgré une forte volatilité constatée au cours du mois, les marchés ont finalement peu régressé en août. Cette valse-hésitation qui ressemble à beaucoup de bruit pour rien peut sans doute s'expliquer encore et toujours par la guerre commerciale sino-américaine dont les rebondissements ont pu, au choix, tenir en haleine les opérateurs encore présents ou, plus prosaïquement, laisser ceux qui profitaient de leurs congés d'été. Toujours est-il que l'affrontement entre les deux premières puissances mondiales a continué de plus belle. En effet, dès le début du mois, le Président américain décidait d'une nouvelle salve de tarifs douaniers sur les importations chinoises. Le 23 août, Xi Jinping annonçait en représailles des taxes sur 75 milliards de dollars d'importations américaines et Donald Trump répliquait dès l'après-midi, avec une nouvelle hausse de taxes de 5% supplémentaires. Conséquence de ces escarmouches fiscales, le dollar américain s'est envolé de 4% contre la devise chinoise au cours du mois. Pourtant, le fait que le Président chinois ait stoppé la surenchère a permis aux marchés de résorber une grande partie des pertes constatées sur les premiers jours du mois. Sur le front obligataire, l'appétit pour les emprunts d'états ne se dément pas. Ainsi au 30 août, si le taux à 10 ans allemand s'affiche à -0.70%, le taux à 30 ans américain franchit allègrement la barre des 2%, en baisse de plus de 55 points de base sur le mois. Enfin, l'échec du coup politique fomenté par Matteo Salvini en Italie, qui a débouché sur un nouveau gouvernement soutenue par une nouvelle coalition PD / M5S, a grandement rassuré les investisseurs qui ont massivement acheté les obligations de la Péninsule. Ainsi, le taux à 10 ans italien passe sous la barre des 1% et cote 0.998%.

SEPTEMBRE 2019

Le mois de septembre a été marqué par un rebond notable sur les actifs risqués, en grande partie dû à la confirmation de l'inflexion des politiques monétaires des banques centrales occidentales. Ainsi, comme annoncé dès le mois de juillet, la Banque centrale européenne a divulgué un ensemble de mesures destinées à ressusciter des anticipations d'inflation proches de 0% et une croissance économique, dont le niveau anémique semble compatible avec une récession au moins technique. Par

la voix de son futur ex Président, la Banque a décidé d'abaisser de 0.10% son taux de dépôt, à -0.50%, tout en exonérant les banques de cette ponction sur une grande partie de leurs réserves excédentaires. De plus, Elle met en œuvre un nouveau programme d'assouplissement quantitatif, effectif dès novembre et d'un montant de 20 milliards d'euros par mois sans limite explicite de durée.

De son côté, la Réserve fédérale américaine a une nouvelle fois abaissé son taux directeur de 0.25%, ce dernier étant désormais compris entre 1.75 et 2%, aux motifs d'anticipations d'inflation bien trop basses et d'une croissance mondiale dont les prévisions ne cessent d'être revues à la baisse par le FMI notamment.

Les marchés actions se sont donc très bien comportés avec des hausses en euro de l'ordre de 3% des deux côtés de l'Atlantique voire supérieures de 4% en euro Japon. Une fois n'est pas coutume, en Europe, les actions décotées ou « Value » ont largement surperformé les actions « Croissance », phénomène inédit depuis la rentrée de septembre 2018.

OCTOBRE 2019

Comme l'an passé à pareille époque, nous pouvions redouter que le mois d'octobre soit propice à des prises de bénéfices sur les marchés financiers. Il n'en a finalement rien été et nous avons pu assister à un nouveau mois de hausse sur l'ensemble des marchés actions.

Pourtant, la croissance mondiale ralentit et ce dans toutes les parties du monde. Ainsi, les derniers chiffres publiés dans certains pays de la Zone euro ne sont pas bons. Outre-Atlantique, là encore, la croissance commence à faiblir, et même si l'on reste autour du potentiel pour l'année 2019, les prévisions pour l'année prochaine sont moins euphoriques. La croissance économique des Etats-Unis pourrait même passer sous son potentiel, du fait des tensions commerciales toujours très vives avec la Chine.

Néanmoins, les marchés ont été soutenus par l'action des banquiers centraux qui régissent de main de maître les anticipations des investisseurs. La dernière réunion de la Réserve fédérale américaine a donné lieu à un changement de discours de l'Institution. En effet, Jerome Powell, après avoir baissé une troisième fois son taux directeur cette année (entre 1.50% et 1.75%) a déclaré que ce niveau était probablement adéquat compte tenu de l'état de l'économie américaine et mondiale. En Europe, Mario Draghi a tiré sa révérence et a passé le flambeau à Christine Lagarde, non sans avoir au préalable remis au goût du jour des nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif.

NOVEMBRE 2019

D'un point de vue purement macroéconomique, les derniers chiffres publiés dans certains pays de la Zone euro ne sont pas bons, notamment en Allemagne. D'ailleurs, la croissance 2020 est pour le moment prévue aux alentours de 1% tandis que l'inflation anticipée par les marchés sur la zone euro ne dépasse pas 0.9% par an d'ici à 10 ans. En conséquence, le régime de taux d'intérêt négatif devrait perdurer et la BCE pourrait encore baisser le niveau de son taux de dépôt qui est à -0.50% aujourd'hui. De plus, l'assouplissement quantitatif à nouveau en vigueur depuis le 1er novembre, qui concerne les emprunts d'état et le crédit de catégorie investissement, constitue un très fort soutien aux obligations. Par ricochet, c'est l'ensemble du spectre de crédit qui devrait bénéficier de l'action de la BCE.

Du point de vue des actions, cet environnement reste plutôt mauvais pour les banques (qui néanmoins ont pu apprécier la mise en place d'un mécanisme de compensation partiel du taux négatif sur les dépôts), mais toujours très favorable aux actifs risqués. Ainsi, à l'instar du mois de novembre où l'ensemble des marchés actions mondiaux s'affichent en forte hausse, nous pensons que ceux-ci resteront favorablement orientés d'ici au début de l'année 2020. En revanche, compte tenu de la campagne présidentielle américaine qui s'annonce, il faudra rester vigilant sur l'impact que les tweets sur le commerce mondial et les sondages pourront avoir non seulement sur les actions en général, mais sur certains compartiments de la cote.

DECEMBRE 2019

Le mois de décembre finit en beauté l'année 2019 qui aura été historique à plus d'un titre et sur des axes aussi différents que politiques, financiers ou économiques.

Politiquement, on aura rarement autant parlé de taxes et de protectionnisme. En effet, 2019 aura évolué en fonction de la relation complexe et conflictuelle des dirigeants des deux premières puissances mondiales. Mais 2019 aura été également l'année du Brexit avec des rebondissements spectaculaires et des départs fracassants de figures politiques britanniques. Plus proche de nous, l'année 2019 aura également marqué le monde par l'omniprésence du thème de l'écologie et de la préservation de la Planète dans l'actualité. Sur le plan financier, l'avènement des taux négatifs sur toutes les maturités constitue une novation incompréhensible pour de nombreux investisseurs. Et Outre-Atlantique, la Réserve fédérale américaine a de nouveau baissé par trois fois son taux directeur, signe qu'il est désormais difficile de tabler sur une normalisation des taux dans les pays occidentaux, tant le ratio dettes sur PIB est élevé. Sur le front économique, la combinaison de la guerre commerciale sino-américaine et de l'écologie aura failli, par ricochet, précipiter l'Allemagne dans la récession. A contrario, alors que les marchés tablaient sur une entrée en récession des Etats-Unis dès le début de l'année 2019, la première puissance du monde affiche une santé insolente de son économie. En conclusion, 2019 aura été une année boursière exceptionnelle avec des progressions proches de 30% des indices actions et une contribution fortement positive de la duration obligataire.

JANVIER 2020

Le mois de janvier 2020 a été pour le moins atypique. Alors qu'une nouvelle fois, les actifs risqués avaient pris le chemin de la hausse, avec des démarrages en fanfare des actions américaines, émergentes et européennes jusqu'au 20 janvier, l'épidémie de Coronavirus a tout fait basculer. En effet, alors que les célébrations du Nouvel An chinois auraient dû débiter, la psychose engendrée par l'épidémie du virus coronarien dans la région de Wuhan, placée relativement rapidement en quarantaine, s'est abattue sur les marchés financiers et la plupart des gains des trois premières semaines se sont évaporés. A contrario, les taux d'intérêts qui avaient mal démarré l'année et avaient retrouvé un rendement positif notamment en France (les prix des obligations baissent quand les taux montent) ont replongé très rapidement dans les limbes, signe de la nervosité croissante des opérateurs. Sans surprise, le Dollar américain, le Yen japonais et le Franc suisse ont joué leur rôle de valeur refuge, l'Euro atteignant un point bas de près de trois ans face à ces trois devises. Enfin, le mois s'est terminé par la sortie historique du Royaume-Uni de l'Union européenne, cette fois-ci sans susciter ni intérêt ni volatilité particulière. Au niveau de l'allocation, nous conservons une allocation prudente (exposition aux actions inférieure à 5% et sensibilité à la variation des taux d'intérêt autour de 1 an) mais opportuniste (renforcement progressif des actions sur les baisses jugées excessives).

FEVRIER 2020

Le mois de février a commencé avec le fantasme d'une épidémie de Coronavirus confinée à la Chine qui a transcendé les marchés financiers, alors que l'économie est mondialisée et que les déplacements sont de plus en plus courants. Ainsi, pendant les trois premières semaines de février, les actifs risqués ont continué de voler de record en record. Ce n'est que lorsque l'Italie a déclaré avoir elle aussi établi que l'épidémie de Covid-19 avait atteint plusieurs de ses régions que les médias sont passés d'une communication « épidémie locale » à celle « d'une pandémie mondiale », faisant chaque jour le décompte des nouveaux cas déclarés de Coronavirus dans le monde. Sans aucun recul et avec en tête l'épisode de grippe espagnole qui avait décimé particulièrement l'Europe au début du siècle dernier, les marchés financiers ont subi sur la semaine du 23 février des dégagements d'une rare intensité depuis 2008. En une semaine, les marchés devaient ainsi passer d'une douce euphorie à une terrible dépression, comme si ce virus allait tout emporter sur son passage. Au 29 février, les marchés financiers tentaient toujours de donner un prix au risque que constitue une pandémie de Covid19. Ainsi, les marchés actions affichent sur le mois une baisse moyenne de l'ordre de 8% tandis que les emprunts d'état américain de duration longue s'envolent de plus de 6.5% sur le mois, validant une nouvelle fois leur statut de valeur refuge. Au niveau de l'allocation, nous graduellement diminué le risque au cours

de mois de février et atteint une allocation particulièrement prudente avant la forte baisse des marchés en fin de mois. Nous avons profité de la baisse pour renforcer de manière progressive l'exposition du fonds aux actions.

MARS 2020

Amplifiant la prise de conscience du mois de février, le mois de mars a été celui d'un krach boursier mondial, qui a touché toutes les classes d'actifs. Tout d'abord, les actions se sont effondrées de 15% à 20% en moyenne, en passant tout près des -30% en plein milieu de mois, sous l'effet du confinement de près de la moitié de l'humanité. Plus que jamais, c'est l'impossibilité actuelle d'évaluer les dégâts économiques que va causer le virus du Covid-19 qui entraîne les actions dans une spirale descendante. Ainsi, lors de la troisième semaine du mois de mars, on a vu plus de 3 millions de travailleurs américains s'inscrire au chômage, alors que les entreprises tournent au ralenti. Néanmoins, la réévaluation du risque s'est faite de manière encore plus violente sur les classes d'actifs moins liquides que les grandes capitalisations boursières. Ainsi, les petites et moyennes valeurs ont dévissé de près de 25%, mais ce sont surtout les obligations qui se sont pris de plein fouet le stress de liquidité. En effet, suite à la conférence de presse complètement ratée de la Présidente de la BCE le 12 mars, qui a provoqué un jeudi noir historique sur les marchés européens, les différentiels de rendement entre les pays tels que l'Espagne, le Portugal et surtout l'Italie se sont envolés par rapport à celui des emprunts d'états allemand. En conséquence, les écarts de taux se sont également massivement tendus sur tout le spectre du crédit, passant du simple au double en moins d'un mois, et faisant des ravages parmi les émetteurs des pays émergents. Aussi, l'institution de Francfort a été contrainte de rapidement sortir le bazooka monétaire, en promettant un plan de 750 milliards d'euros afin de faire revenir le calme sur les marchés. De son côté, la Réserve fédérale américaine a ramené son taux directeur à 0% en urgence trois jours avant sa réunion de politique monétaire prévue le 18 mars afin d'atténuer la crise financière en cours. Sans surprise, c'est une nouvelle fois les emprunts d'états américains qui ont fait office de valeur refuge, les maturités longues progressant de plus de 8%.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 mars 2020, le fonds a réalisé une performance de

- -1,43% sur les parts C, et RE
- -1,42% sur la part RP sur 12 mois, contre -0,42% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF COURT TERME DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

UFF COURT TERME DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

Aux porteurs de parts du FCP UFF COURT TERME DYNAMIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF COURT TERME DYNAMIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 mars 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Instruments financiers	4 742 966,70	4 367 314,35
OPC Maître	4 742 966,70	4 367 314,35
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	4 773,11	0,00
Liquidités	4 773,11	0,00
Total de l'actif	4 747 739,81	4 367 314,35

BILAN PASSIF AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Capitaux propres		
Capital	4 788 779,69	4 411 775,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-16 552,00	-44 369,09
Résultat de l'exercice (a, b)	-26 806,90	-24 162,49
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	4 745 420,79	4 343 244,24
Instruments financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 319,02	1 911,15
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 319,02	1 911,15
Comptes financiers	0,00	22 158,96
Concours bancaires courants	0,00	22 158,96
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	4 747 739,81	4 367 314,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	75,00	137,34
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	75,00	137,34
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-75,00	-137,34
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	23 683,74	28 375,10
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-23 758,74	-28 512,44
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 048,16	4 349,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-26 806,90	-24 162,49

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux maximum sur la base de l'actif net est de 0,55 % TTC pour les parts C, RP et RE.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « C »	Parts « RP »	Parts « RE »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2020 EN EUR

	31/03/2020	29/03/2019
Actif net en début d'exercice	4 343 244,24	5 770 313,37
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 225 374,15	430 203,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-752 041,65	-1 744 010,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 164,87	-49 412,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-300,00	-312,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-32 932,34	-35 025,30
Différence d'estimation exercice N	-172 920,52	-139 988,18
Différence d'estimation exercice N-1	139 988,18	104 962,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-23 758,74	-28 512,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	4 745 420,79	4 343 244,24

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/03/2020
Créances	
Total des créances	0,00
Dettes	
Frais de gestion	2 319,02
Total des dettes	2 319,02

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
UFF COURT TERME DYNAMIQUE C		
Parts souscrites durant l'exercice	168,6158	294 633,98
Parts rachetées durant l'exercice	-358,3430	-626 832,52
Solde net des souscriptions/rachats	-189,7272	-332 198,54
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP		
Parts souscrites durant l'exercice	76,0569	8 396,24
Parts rachetées durant l'exercice	-663,1864	-72 932,81
Solde net des souscriptions/rachats	-587,1295	-64 536,57
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE		
Parts souscrites durant l'exercice	8 383,2386	922 343,93
Parts rachetées durant l'exercice	-474,4647	-52 276,32
Solde net des souscriptions/rachats	7 908,7739	870 067,61

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
UFF COURT TERME DYNAMIQUE C	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/03/2020
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 130,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/03/2020
UFF COURT TERME DYNAMIQUE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 409,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 143,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/03/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2020	29/03/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-26 806,90	-24 162,49
Total	-26 806,90	-24 162,49
	31/03/2020	29/03/2019
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-902,35	-1 257,98
Total	-902,35	-1 257,98
	31/03/2020	29/03/2019
UFF COURT TERME DYNAMIQUE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 494,45	-16 314,43
Total	-14 494,45	-16 314,43
	31/03/2020	29/03/2019
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 410,10	-6 590,08
Total	-11 410,10	-6 590,08

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente
aux plus et moins-values nettes**

	31/03/2020	29/03/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 552,00	-44 369,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-16 552,00	-44 369,09

	31/03/2020	29/03/2019
UFF COURT TERME DYNAMIQUE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 948,94	-29 957,85
Total	-8 948,94	-29 957,85

	31/03/2020	29/03/2019
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-557,23	-2 310,01
Total	-557,23	-2 310,01

	31/03/2020	29/03/2019
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 045,83	-12 101,23
Total	-7 045,83	-12 101,23

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	30/09/2016	29/09/2017	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020
Actif net Global en EUR	5 104 513,87	4 586 794,42	5 770 313,37	4 343 244,24	4 745 420,79
UFF COURT TERME DYNAMIQUE C					
Actif net en EUR	3 178 278,85	3 013 531,91	4 397 243,56	2 932 543,67	2 565 826,35
Nombre de titres	1 754,4233	1 663,5665	2 480,3373	1 688,1848	1 498,4576
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 811,58	1 811,48	1 772,84	1 737,09	1 712,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	14,41	7,40	27,50	-17,74	-5,97
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-10,02	-9,93	-5,28	-9,66	-9,67
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP					
Actif net en EUR	0,00	0,00	245 296,78	226 123,39	159 732,64
Nombre de titres	0,0000	0,0000	2 202,2582	2 071,8922	1 484,7627
Valeur liquidative unitaire en EUR	0,00	0,00	111,38	109,13	107,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	1,56	-1,11	-0,37
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	-0,12	-0,60	-0,60
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE					
Actif net en EUR	0,00	0,00	1 127 773,03	1 184 577,18	2 019 861,80
Nombre de titres	0,0000	0,0000	10 109,0113	10 836,6636	18 745,4375
Valeur liquidative unitaire en EUR	0,00	0,00	111,56	109,31	107,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	1,56	-1,11	-0,37
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	-0,12	-0,60	-0,60
UFF COURT TERME DYNAMIQUE X					
Actif net en EUR	1 926 235,02	1 573 262,51	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	1 237,6509	1 010,9090	0,0000	0,0000	0,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 556,36	1 556,28	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	12,38	6,36	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-8,61	-8,53	0,00	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CAPITAL PRUDENCE U	EUR	4 946	4 742 966,70	99,95
TOTAL FRANCE			4 742 966,70	99,95
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 742 966,70	99,95
TOTAL Organismes de placement collectif			4 742 966,70	99,95
Dettes			-2 319,02	-0,05
Comptes financiers			4 773,11	0,10
Actif net			4 745 420,79	100,00

UFF COURT TERME DYNAMIQUE C	EUR	1 498,4576	1 712,31
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RP	EUR	1 484,7627	107,58
UFF COURT TERME DYNAMIQUE RE	EUR	18 745,4375	107,75